



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prélèvements obligatoires

Question écrite n° 35231

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la préconisation du MEDEF de faire baisser les cotisations des employeurs au régime d'assurance-chômage de 0,22 point, pour compenser la hausse des prélèvements obligatoires en 2009. Cette proposition permettrait de compenser la hausse des prélèvements obligatoires sur les entreprises prévue en 2009, car si cette réduction était appliquée et que les allègements de charges n'étaient pas remis en cause, les prélèvements obligatoires sur les entreprises diminueraient à nouveau de 49 millions en 2009. En effet, en 2009, les prélèvements obligatoires sur les entreprises devraient s'accroître de 974 millions d'euros, après une baisse de 2,4 milliards d'euros en 2008. Cette hausse s'expliquerait notamment par l'augmentation des cotisations de vieillesse. Si les allègements de charges sont réduits par le Gouvernement, la hausse des cotisations patronales serait même plus importante ; elle atteindrait 8,3 milliards d'euros. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position sur la préconisation de l'organisation patronale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35231

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9671

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)